

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022

| | |
|-------------------|--|
| Numéro | 04 |
| Objet | ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET CONTRIBUTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS – ANNEE 2022 |
| Rapporteur | Jacky RAGUIN |

Date de convocation et d'affichage : 18 mars 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h20.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 96

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DA ROCHA Katia, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAU Pascal, DRIAT Boris, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUDRY Christian suppléant de HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOLLIOT Marie-France, KIEHN Patricia, KUZMA Romain suppléant de CHATEL Laurent, LANDREAT Pascal, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Amaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, PORTIER-GUENIN Françoise, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BETTINGER Sylviane à CHAMPAGNE Bernard, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, CASTEX Jean-Marie à HUP Carole, COCHET Jean-Michel à CHAMPAGNE Anicet, DAHDOUH Fadi à LEMELLE Flavienne, DENIS Valéry à GARIGLIO Elisabeth, DRAGON Jean-Luc à GOJJARD Pascal, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOUAULT Gervaise à VIART Jean-Michel, LANOUX Claudie à QUINTART Sylvie, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, LEROY Marie-Thérèse à FLEURET Dominique, NONCIAUX-GRADOS Véronique à QUINTART Sylvie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, POTTIER Denis à Jean-François MEIRHAEGHE, THOMAS Christine à BRET Marc, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline.

Excusés : BILLET André, DUCHÊNE Annie, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GROSJEAN Patrick, HOUARD Bruno, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, ROUSSEAU Pauline, SAINTON Michel, SERRA Frédéric, SIMON Éric, SOMSOIS Hervé.

Présents mais ne participent pas au vote du scrutin n°02 : BLASCO Thierry, CHEVALIER Bertrand, GUITTON Jordan, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HUBINOIS Alain, JOLLIOT Marie-France, LANDREAT Pascal, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEQUIEN Ombeline, MAGLOIRE Amaud, MONTAGNE Jean-Jacques, PORTIER-GUENIN Françoise, RAYMOND Amaud, SEBEYRAN Marc, TRESSOU Marie-Hélène.

Excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote du scrutin n°02 : BECARD Francis, DAHDOUH Fadi, DRAGON Jean-Luc, GONCALVES José, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUILLAUMET Virginie, LEMELAND Carole, VIARDOT Gaëlle.

Sorties pour les scrutins n°02 et n°03 : BAROIN François, BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAENKEL Stéphanie.

1) Désignation d'un Président temporaire de séance

Monsieur Le Président propose de désigner Monsieur Jacky RAGUIN comme Président temporaire de séance pour le ledit rapport.

| Nombre de votants | Non-participation | Suffrages exprimés | | Abstention |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------|------------|
| | | Pour | Contre | |
| 119 | | 119 | | |

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent point.

2) Tous les points sauf la subvention pour la ligue de l'enseignement de l'Aube

| Nombre de votants | Non-participation | Suffrages exprimés | | Abstention |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------|------------|
| | | Pour | Contre | |
| 91 | 25 | 90 | | 01 |

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent point.

3) Subvention accordée pour la ligue de l'enseignement

| Nombre de votants | Non-participation | Suffrages exprimés | | Abstention |
|-------------------|-------------------|--------------------|--------|------------|
| | | Pour | Contre | |
| 116 | | 114 | 02 | |

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité des suffrages exprimés, le présent point.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2022**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET CONTRIBUTIONS AUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS - ANNEE 2022**Annexes :

- Tableaux des subventions et contributions
- Conventions

Exposé :**1. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES**

Votés dans le cadre du budget primitif 2022, les crédits de dépenses affectés au versement de subventions et de fonds de concours s'élèvent globalement à 9 897 810 €. Sur ce montant, les participations au financement d'équipements atteignent 5 513 790 € et les participations au fonctionnement d'organismes sont fixées à 4 384 020 €.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales introduites par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, le Conseil de Communauté doit décider de l'attribution des subventions et des fonds de concours, par une délibération distincte de celle du vote du budget primitif.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER pour l'année 2022, les subventions et fonds de concours communautaires dont les bénéficiaires, les objets, les montants et les conditions d'octroi figurent en détail dans le tableau récapitulatif annexé ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à intervenir pour tous actes administratifs et contractuels, qui pourront être formalisés dans le cadre de l'exécution de cette délibération, notamment les conventions dont les projets sont joints en annexe de la présente délibération.**

2. CONTRIBUTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Troyes Champagne Tourisme Etablissement Public Administratif et la TCAT Etablissement Public à caractère industriel et commercial sont deux établissements rattachés à Troyes Champagne Métropole.

Il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution de la contribution nécessaire à leur fonctionnement.

Pour 2022, Troyes Champagne Tourisme sollicite une contribution de 726 660 euros soit une diminution de 80 740.00 euros par rapport au montant voté lors du budget primitif 2021.

La contribution 2022 de la TCAT s'établit quant à elle à un total de 21 252 022 euros dont 2 752 022 attribués pour les transports scolaires

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER pour l'année 2022, les contributions sollicitées à Troyes Champagne Tourisme pour un montant de 726 660 euros et à la TCAT pour un montant de 21 252 022 euros. (tableau récapitulatif joint en annexe)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à intervenir pour tous actes administratifs et contractuels, qui pourront être formalisés dans le cadre de l'exécution de cette délibération.**